



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 20 Décembre 2021

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

SGC / DIRSU
COURRIER ARRIVÉ
Le 22 DEC. 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	22	24	02
Vote			
A L'unanimité	Pour :	24	
	Contre :	00	
	Abstention :	00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

14/12/2021

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

22 DEC. 2021

-et de sa publication le :

22 DEC. 2021

L'an 2021, le Mardi Lundi 20 Décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 6^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 14 Décembre 2021.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT (18h13) - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE (18h05) - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT (18h23) - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Jimmy FAUSTA... (22)

REPRÉSENTÉS : M. Alain SARREAU (ayant donné procuration à M. Jacques ANSELME) - M. Frantz RUPAIRE (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA)... (02)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Sylviane BOURGEOIS - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (05)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Monsieur Jean-Philippe NOËL a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

D_20212012_56

PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET DE CHANTIER D'INSERTION INTITULE « EMBELLISSEMENT ET REDYNAMISATION DE LA COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La commune de Trois-Rivières, compte tenu de la conjoncture actuelle où le marché du travail exige performance et compétence, a décidé d'agir pour l'insertion durable des personnes en difficulté en les formant pour les rendre plus compétitives.

Les intérêts communaux sont pris en considération en réalisant cette formation au travers d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI).

Délibération n°56 : Présentation et adoption du Budget prévisionnel du projet de chantier d'insertion
« Embellissement et redynamisation de la commune de Trois-Rivières



Il s'agit pour cette opération d'aménagement, de mettre en valeur les espaces, les sites naturels, les quartiers et les routes communales de Trois-Rivières, tout en proposant conjointement aux publics ciblés un parcours d'insertion conduisant à la qualification.

Ce chantier d'insertion met en activité 20 chômeurs de longue durée recrutés en CDDI (Contrat à Durée Déterminé d'Insertion).

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la mise en œuvre du chantier a été confiée à la fondation pour l'inclusion et le développement local finance (**FIDLFI**), dont le savoir-faire en matière d'environnement et les compétences dans l'accompagnement des personnes en difficulté s'exercent depuis de nombreuses années sur le Département.

La Commune a reçu un agrément pour une durée de 36 mois.

Le budget prévisionnel de cette opération prévoit :

- La participation de l'Etat à hauteur de **1 181 411,64 €**
- De la Collectivité de Trois-Rivières à **90 000,00 €**
- Et du FSE à **892 290,00 €**

Le coût global de l'opération présentée par la Collectivité s'élève à **2 163 701,64 € sur 36 mois soit, 721 233,88 € par an.**

Le chantier d'insertion aura pour support pédagogique les espaces, les sites naturels, les quartiers et les routes communales de Trois-Rivières.

Le co-financement des salaires, les matériaux, la location de matériels et autres frais annexes seront pris en charge directement par la Collectivité de Trois-Rivières.

Eu égard à la qualité du dossier proposé et à l'engagement de la Municipalité de Trois-Rivières, au financement de ce projet, il vous est demandé, sur le budget 2022, d'autoriser la participation de notre Collectivité.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide**

A L'UNANIMITE

Article 1 : **D'Approuver** le projet de chantier d'insertion (ACI) qui aura pour objet « Embellissement et Redynamisation de la Commune de Trois-Rivières »,

Article 2 : Que l'atelier chantier d'insertion est programmé pour durer trois ans, pour un coût total prévisionnel de **2 163 701,64 €**,

Article 3 : **D'Approuver** le plan de financement comme suit :

- Commune de Trois-Rivières : 90 000, 00 €
- Etat : 1 181 411, 61 €
- Fond Social Européen : 892 290, 00 €

Article 4 : **D'Autoriser** le Maire à solliciter le Fond Social Européen (FSE),

Article 5 : **D'Autoriser** le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à la mise en place de ce chantier et de signer les pièces y afférentes,



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 25 Juillet 2020

Article 6 : De donner au Maire tous pouvoirs pour éventuellement réajuster le plan de financement et le budget de l'opération par voie de décision, en cas de besoin,

Article 7 : D'Adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe*

Pour extrait certifié conforme,
le Maire Président de séance



Jean-Louis FRANCISQUE